

Rencontre avec le garde des Sceaux : urgences, profonds désaccords, la CGT IP alerte le ministre

Le 8 juillet, les 4 organisations CGT du ministère de la justice ont rencontré le Garde des Sceaux dans le cadre d'une audience bilatérale.

La CGT IP a porté urgences, désaccords profonds et alertes.

Sur l'urgence et les politiques menées ou propositions, toutes les déclarations successives du ministre vont dans le sens de plus d'incarcération et de moins d'aménagement (suppression du sursis, très courtes peines, fin des aménagements à moins de 6 mois). Ceci nous apparaît être en décalage total d'une part avec les capacités de l'administration pénitentiaire aujourd'hui, même avec des modulaires, et également être en décalage avec les impératifs de réinsertion de notre administration. A contrario, toutes les prises de positions du GDS nous amènent vers une aggravation de la situation.

La surpopulation doit donc être une priorité absolue, elle met en danger les personnels et nous empêche de prendre en charge les personnes incarcérées correctement. Il en va donc de la responsabilité du ministre de protéger les agents, l'institution et les publics confiés !

Le Gds a répondu ce que nous savions déjà, il ne mettra en place aucun dispositif de régulation carcérale national, pas d'ordonnance, de grâce, aucune mesure d'urgence. Il renvoie l'intégralité des professionnels du monde judiciaire à leur supposée responsabilité. Il organise des visios chaque semaine pour favoriser des sorties anticipées. Au lendemain du 14 juillet, **la CGT IP doute de l'efficacité de cette incitation et rappelle le pouvoir politique à ses responsabilités.**

Sur les états généraux ([contribution CGT IP ici](#)), les moyens humains sont un préalable indépassable pour les SPIP avec un besoin RH de 924 postes selon une évaluation de la DAP sur les chiffres au 1er janvier 2024 (13% des postes vacants). Ainsi au lieu de créer de nouvelles missions ou de nouveaux corps (agents de probation), le ministre devrait plutôt permettre aux personnels de remplir celles existantes de manière satisfaisante. L'administration n'a de cesse de se prévaloir d'ambitions qu'elle n'a pas les moyens de mettre en œuvre.

La CGT IP a renvoyé au ministre sa responsabilité dans la perte de crédibilité des peines de MO. **Ses prises de paroles successives** et beaucoup trop nombreuses à ce sujet, **viennent alimenter l'idée qu'une peine qui n'est pas la prison n'est pas une peine, ou encore que les peines de MO ne sont pas contraignantes.**

Le GDS sur les EGIP et l'application des peines souhaite repositionner le SPIP sur le présentiel et s'appuyer là-dessus pour obtenir des moyens à Bercy. Sur le reste, comme sur la surpopulation, il « fait de la politique ». A ce titre, **le ministre déclare déposer un projet de loi cet été qui va**

repandre certaines de ses propositions en matière d'application des peines qui laisse craindre le pire pour les milieux fermés. Les contours sont encore flous mais devrait concerner les aménagements, les courtes peines et le sursis.

Enfin la CGT IP a demandé au garde des Sceaux de remplir sa fonction de garant du respect du cadre légal et réglementaire.

Si le GDS peut naturellement avoir des ambitions en tant que responsable politique de faire bouger l'état du droit, cela implique procédures et débats parlementaires, dialogue social formalisé etc... Si nous ne souscrivons pas à sa politique en la matière, nous nous inscrivons dans ce cadre démocratique institutionnel et social.

Toutefois, on observe une dérive à l'œuvre dans notre administration sur plusieurs sujets, **notamment sur celui des étrangers condamnés**. Galvanisée par les prises de parole du ministre, l'administration met en œuvre des protocoles, des notes, directives et instructions qui sortent manifestement du cadre légal et réglementaire. Invitation à solliciter des magistrats pour revoir leurs décisions, systématisations des avis SPIP sur les étrangers constituant une discrimination et une perte de droit, rédaction de protocoles avec les préfetures illégaux mentionnant les binationaux, consignes de retenue des SL sous OQTF avant retour écrit du magistrat... L'administration sort de l'état du droit actuel et ceci constitue une dérive particulièrement inquiétante.

Le cabinet du Gds a indiqué que le protocole en question ne devrait pas exister mais qu'ils avaient été saisis trop récemment, ce que le Gds a confirmé. Concernant les directives étrangers le ministre a indiqué qu'elles venaient du DAP et qu'il avait eu un échange avec ce dernier la veille sur certains points, notamment celui des pressions sur les magistrats.

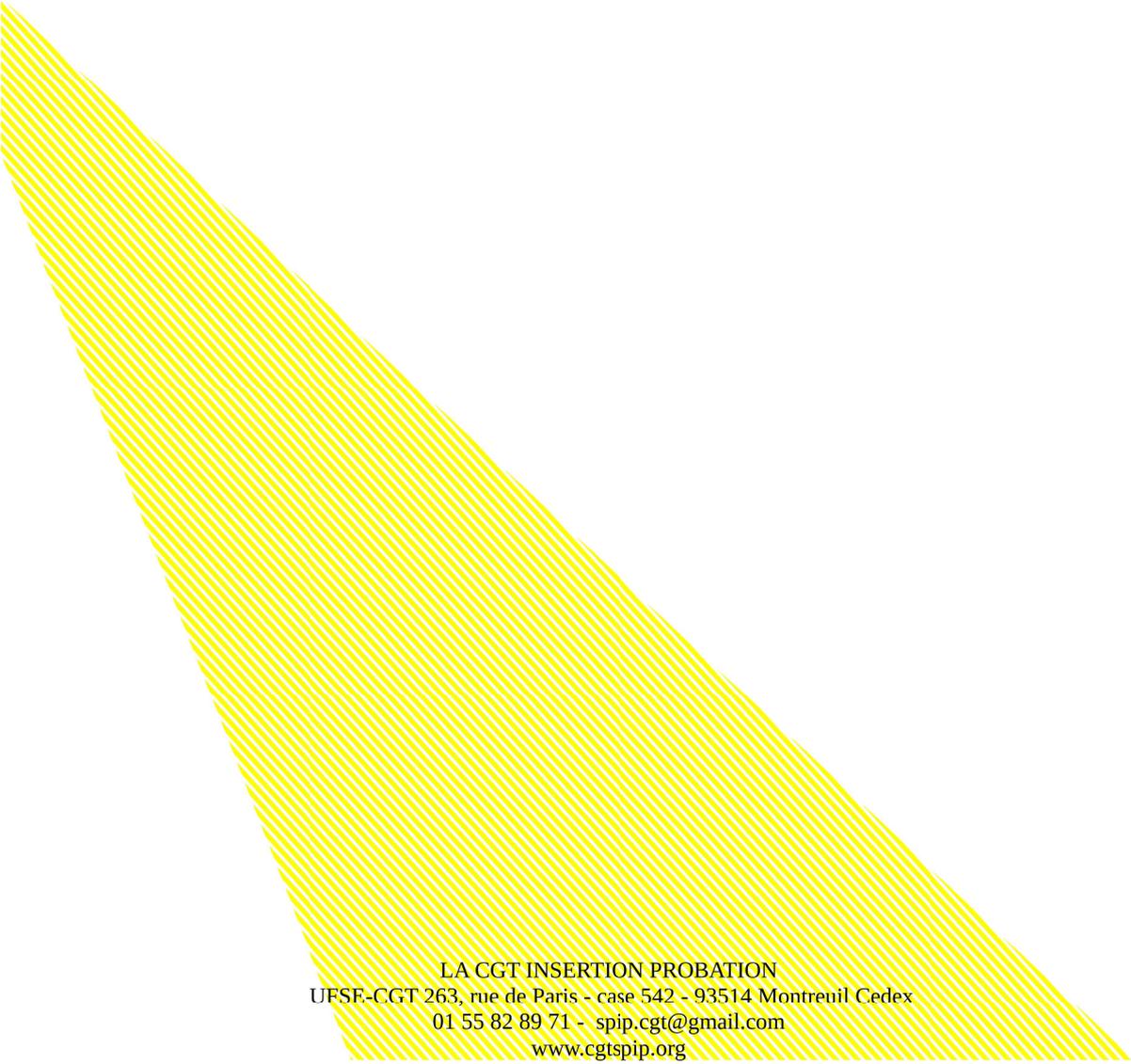
En revanche, le projet de loi mentionné plus haut a pour ambition de porter dans le droit commun une bonne partie de ces mesures discriminatoires.

Ce n'est que grâce aux précieuses remontées des collègues en services que la CGT IP peut mettre au jour les pratiques indignes et illégales qui ont cours dans l'administration. La médiatisation, le front commun avec d'autres organisations contre ces directives, la voie contentieuse... ont sans doute à voir avec la prise de conscience du garde des Sceaux qu'il risque de mettre en jeu sa crédibilité politique, en laissant passer des consignes illégales. Cet opportunisme politique nous laisse peut-être un répit, saisissons-le !

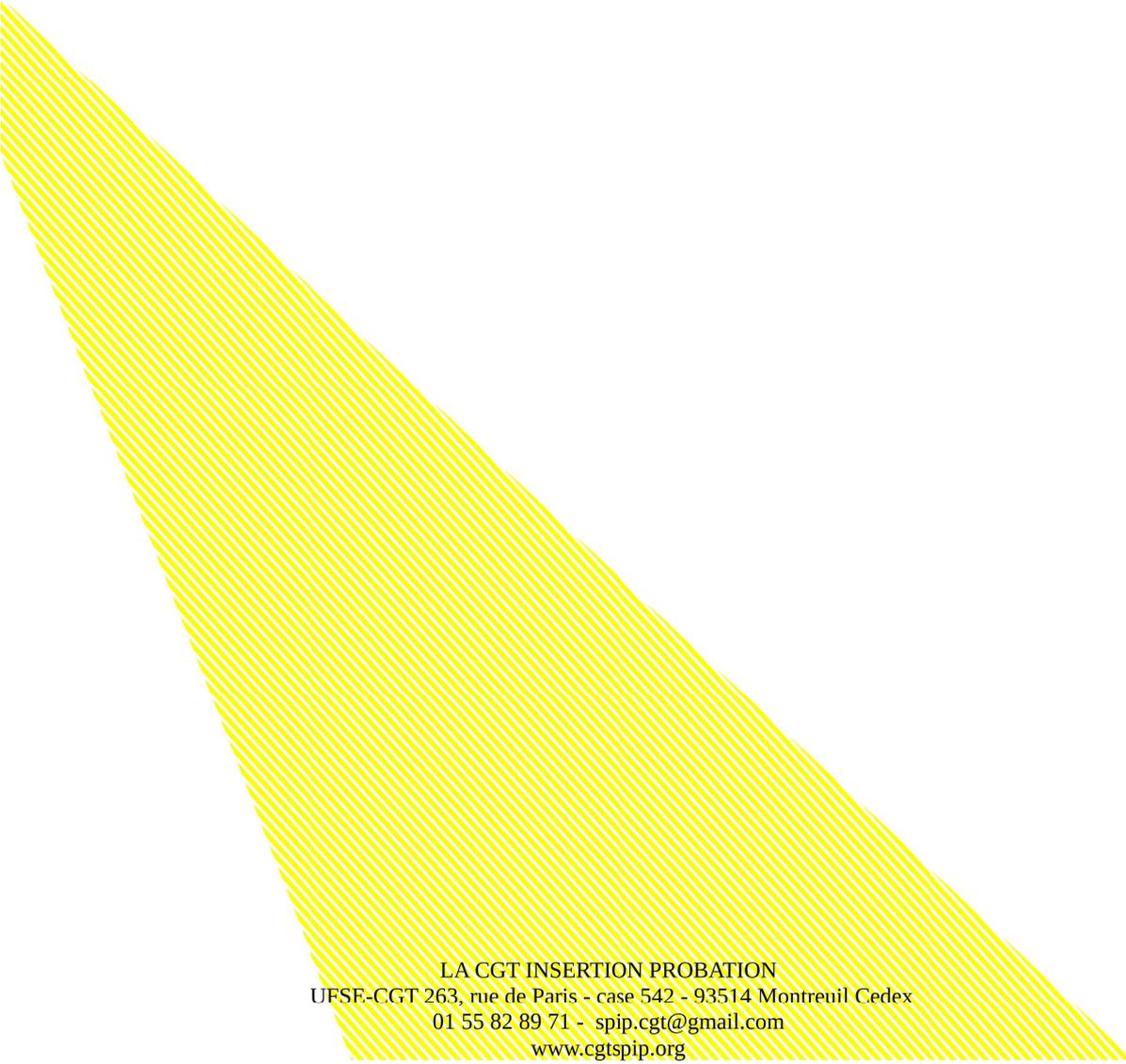
La CGT IP continuera dans cette période où tout s'accélère de défendre les moyens dévolus au SPIP de plus en plus insuffisants, les agents qui sont mis en insécurité de par l'inaction des pouvoirs publics sur la surpopulation et les missions qui dérivent toujours plus vers l'accompagnement non pas des publics mais de la politique du ministre de l'intérieur.

Restons solidaires et mobilisés le 9 octobre à la rentrée pour faire entendre que les personnels en SPIP attendent une autre politique pour la justice et l'administration pénitentiaire !

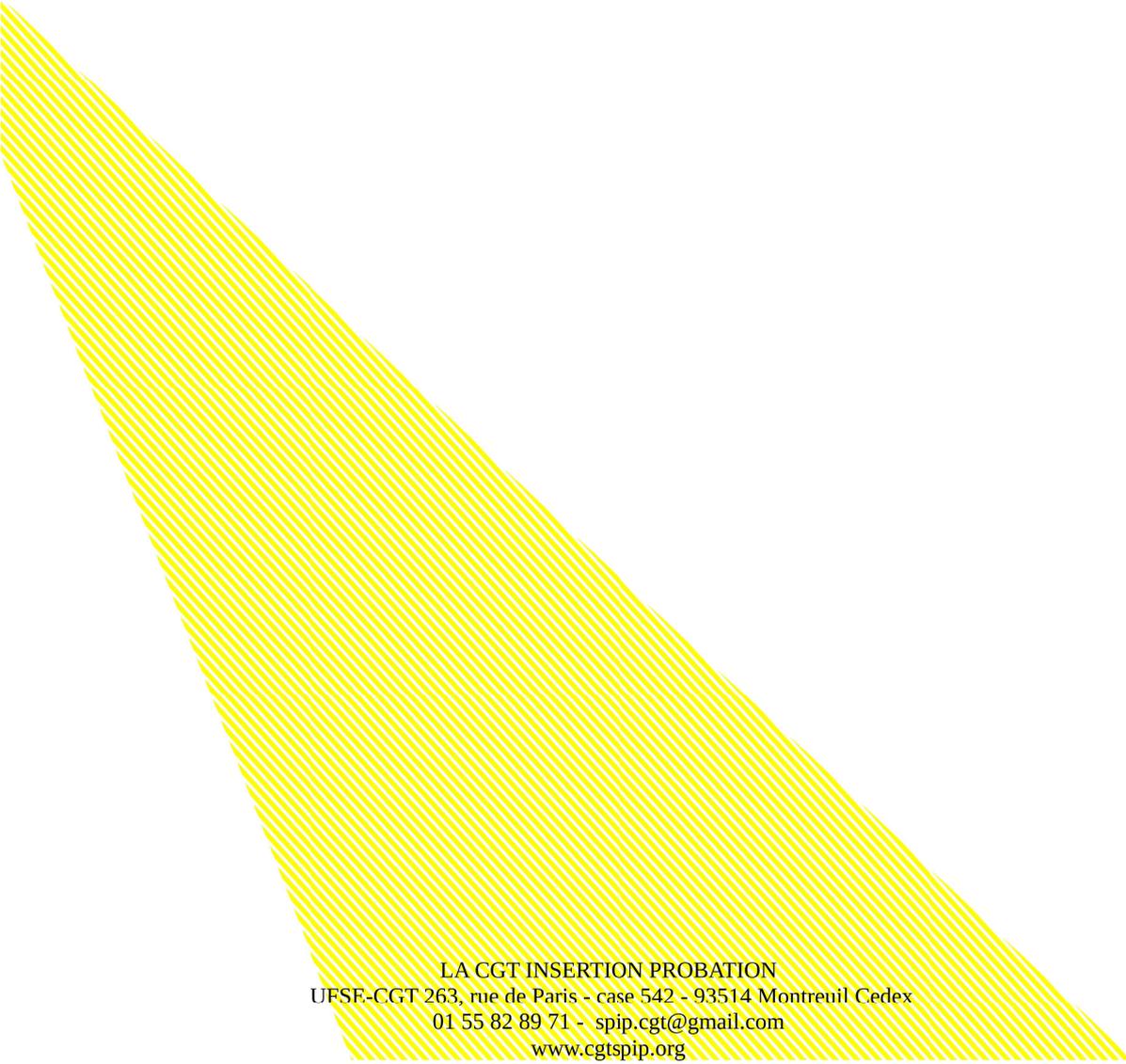
Montreuil,
Le 15 juillet 2025
La CGT Insertion probation



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org